

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 378 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 31.000 euros dont 6.000 euros sur proposition de la Mairie du 10e arrondissement est attribuée à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique, 17 rue Poulet (18e), au titre de l'année 2018. 2018-02442 183126

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris :

- 25 000 euros, nature 65748, rubrique 313
- 6 000 euros, nature 65748, rubrique 3112

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO